

« Choisir, parmi les fondations, la structure juridique qui portera votre stratégie de partenariat et de mécénat »

23 avril 2015

9H00-12H45

à Paris

En dix ans le panorama des fondations et la réglementation juridique et fiscale du mécénat ont connu une véritable révolution.

Sous l'impulsion de l'Etat, nous sommes passés de 3 à 8 types de fondations dédiées à la recherche & l'enseignement supérieur. Aux fondations RUP, fondations abritées et fondations d'entreprise, se sont ajoutées les fondations RUP de recherche, les fondations de coopération scientifique (FCS), les fondations universitaires et partenariales, les fonds de dotation et enfin les fondations hospitalières.

Pendant cette période, les fondations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont été multipliées par 4, passant de 250 à 1.000.

Partagez l'expérience de Max Anghilante qui a créé et accompagné la création et le lancement opérationnel de plus de trente fondations dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du développement territorial.

Objectif : Savoir choisir la structure qui correspond à votre projet, à votre stratégie et aux ressources que vous pourrez mobiliser. Réalisme et pragmatisme sont de rigueur.

Notre programme :

- Place du mécénat et des fondations dans la recherche et l'enseignement supérieur ;
- Aspects juridiques et fiscaux du mécénat et du fundraising ;
- Revue juridique et fiscale des différents types de fondations ;
- Comment choisir la structure adaptée à votre projet.

Temps d'échange avec les participants.



Max Anghilante, associé fondateur de Fondadev, Président de l'IFFRES, initiateur de la plateforme de crowdfunding DaVinciCrowd.

Expert en mécénat et en création et management opérationnel de fondations de la recherche, l'enseignement supérieur et la santé.

Public concerné 1 : Fondations, associations, établissements publics ou privés de la recherche et de l'enseignement supérieur - Tous dirigeants et managers, responsables juridiques et administratifs, responsables des relations entreprises, responsables du mécénat, du fundraising, responsables de la recherche, chercheurs...

Public concerné 2 : Entreprises - Responsables juridiques, fiscaux et financiers, responsables RSE, responsables du mécénat, des partenariats de recherche, des relations avec les institutions, associations et fondations (de la recherche et de l'enseignement supérieur et d'autres secteurs...) les responsables de la politique développement durable de l'entreprise, les directeurs marketing et communication, les conseils de l'entreprise, avocats et experts-comptables... Tous dirigeants et managers

Public concerné 3 : Acteurs du développement territorial – Régions, Conseil Généraux, Communes, institutions en régie d'une collectivité, musées... CCI, Pôles de Compétitivité, incubateurs, SATT...



Tarif inscription :

Tous publics 270 € HT - Petites associations 170 € HT - Consultants & Agences 380 € HT

Réductions pour multi-inscription, étudiants et chercheur d'emploi et Membres IFFRES

Inscriptions et renseignements : contacter@fondadev.com

Télécharger votre bulletin d'inscription ICI

CSMF est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 31 59 07914

59 Préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais

Les formations peuvent être **prises en charge par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé type FAFIEC, AGEFOS, AFDAS, OPCALIA...).

Nos formations sont éligibles à la **formation professionnelle** et déductible du 1% formation.

Vous pouvez aussi l'utiliser dans le cadre de votre Droit Individuel à la Formation (DIF) remplacé par le CPF (**Compte Personnel de Formation**). Pour créer votre compte, RDV sur www.moncompteformation.gouv.fr

Vous pouvez demander une **Aide Individuelle à la Formation** à Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi.